



USE / CFDT 30 passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex

Compte-rendu de l'audience au cabinet du Ministre sur le transfert des parcs du 19 juin 2008

Cette réunion est présidée par Mr Thomas DEGOS Directeur adjoint du cabinet du Ministre, M. MORTELECQ conseiller social du ministre, Madame Corinne ARNOUX adjointe au conseiller social, Monsieur RUYSSCHAERT DGPA,
Pour la CFDT : Patrick GROSROYAT USE/CFDT, CGT, FO.

Cette rencontre fait suite au courrier intersyndical du 29 mai 2008, de demande d'audience au Ministre sur le transfert des parcs et le cadre statutaire.

Monsieur DEGOS nous indique que le Ministre souhaitait nous rencontrer mais que son emploi du temps ne lui a pas permis.

Il précise qu'il représente le Ministre et qu'il parle en son nom.

Il nous écoute,

La CFDT rappelle au cours de cette réunion, ce que nous avons déjà dit au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat le 12 juin à savoir que :

« La CFDT considère que l'engagement ministériel de l'évolution du quasi statut « OPA » vers un cadre commun à la fonction publique d'Etat et à la fonction publique territoriale permettant le maintien des garanties liées au cadre statutaire actuel n'est pas tenu.

L'objectif du gouvernement est de mettre en extinction le statut des OPA et de transformer tous les OPA existants aujourd'hui à l'état, ainsi que les futurs recrutés, en non-titulaires sous contrat. La transformation du statut d'ouvrier d'Etat en contractuel (Personnels Techniques Spécialisés) avec des droits inférieurs notamment concernant la pension est pour la CFDT inacceptable !

Dans le projet de loi, les spécificités des métiers des OPA sur les routes, les aérodromes, les ports et les voies navigables ne sont admises que du bout des lèvres avec l'autorisation de recruter des PTS là où un fonctionnaire ne pourra pas être recruté. C'est également à terme la disparition des PTS.

L'USE-CFDT revendique la reconnaissance de ces métiers et la mise en place pour les OPA en place et à venir, non d'un contrat, mais d'un véritable statut garantissant les droits des agents en matière de rémunération, de primes, d'avantages sociaux comparables à ceux des fonctionnaires et leur régime de retraite spécial. »

Ce statut doit autoriser les recrutements et encourager les mobilités utiles entre fonctions publiques de manière à permettre aux agents de changer de fonction au cours de leur carrière et ainsi d'enrichir leurs qualifications.

Extrait de la discussion

Monsieur DEGOS précise que les engagements du Ministre sont des engagements forts et qu'ils feront tout pour les porter devant les autres Ministères et à Matignon.

Pour l'affiliation au Fond spécial des Ouvriers d'Etat des nouveaux recrutés comme Personnel Technique Spécialisé, là, c'est perdu, l'arbitrage négatif de Matignon est irréversible.

A la demande intersyndicale de transfert global du parc et non du partage comme prévu dans la loi pour préserver l'outil et éviter la mobilité des personnels restants vers les Directions Interdépartementales des routes (DIR), il précise que la libre administration des collectivités locales fait obstacle à une loi restrictive en terme de choix pour la collectivité et que l'on ne peut imposer un transfert global mais uniquement avoir des mesures incitatives.

Nous demandons une concertation forte sur l'élaboration du projet de décret et exigeons qu'à minima, on retrouve les mêmes garanties qu'aujourd'hui pour les personnels. Nous dénonçons notamment les procédures de licenciement prévues dans le projet de décret pour les personnels, les femmes enceintes et les handicapés. Nous attirons l'attention entre autre, sur la Cessation Progressive d'Activité à mi-temps, toujours en vigueur pour les OPA avec la majoration de 30%.

Le représentant du Ministre nous dit qu'au minimum, il faut que les garanties actuelles soient maintenues pour le « stock » (OPA en place aujourd'hui).

Il nous renvoie à l'élaboration du décret. Il souhaite que le dialogue social soit le plus ouvert possible.

Commentaire CFDT: fraîchement nommé, Monsieur Thomas DEGOS semble prendre en considération nos demandes, le dialogue était ouvert et il a réaffirmé que les engagements de Monsieur BORLOO, Ministre d'Etat étaient bien la feuille de route.

Mais la prudence reste de mise, le projet de décret, dont aujourd'hui nous ne connaissons presque rien, va faire l'objet de discussions interministérielles et d'arbitrages au plus haut niveau. Rien n'est gagnée et il se pourrait que nous ayons encore de mauvaises surprises.

Quelques dates pour mémoire :

Le projet de loi est passé au conseil supérieur de la Fonction Publique territoriale, le 21 Mai 2008 et il a été rejeté à la majorité de ses membres.

Il est passé le 12 juin au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat et nous y avons défendu nos amendements. Quelques un, mineurs, ont été adoptés partiellement comme le titre de la loi (relire les précédents infos rapides) et il a été adopté par la parité administrative contre l'avis de toutes les fédérations syndicales sauf **l'UNSA qui s'est abstenue** (belle solidarité).

Il est maintenant en Conseil d'Etat et devrait être adopté par les parlementaires, nous dit-on avant la fin de l'année.

Prochaine réunion sur le décret le 8 juillet.

A suivre

Pour l'USE/CFDT

Patrick GROSROYAT

Le 26 juin 2008 votez CFDT